

MINISTERE DE LA SANTE

CABINET DU MINISTRE

BURKINA FASO
Unité - Progrès - Justice



Visa CFN^U 00040

ARRETE N°2020- 26 MS/CAB
portant prorogation de délai de validité
d'une autorisation de création d'un
cabinet privé de soins infirmiers

LE MINISTRE DE LA SANTE

- Vu la Constitution ;
- Vu le décret n°2019-004/PRES du 21 janvier 2019 portant nomination du premier Ministre
- Vu le décret n°2018-0272/PRES/PM/SGG-CM du 12 avril 2018 portant attributions des membres du Gouvernement ;
- Vu le décret n°2019-0042/PRES/PM/SGG-CM du 24 janvier 2019 portant remaniement du Gouvernement ;
- Vu le décret n° 2018-0093/PRES/PM/MS du 15 février 2018 portant organisation du Ministère de la santé ;
- Vu la loi n°23/94/ADP du 19 mai 1994 portant code de la Santé publique ;
- Vu la loi n°034/98/AN du 18 mai 1998 portant loi hospitalière ;
- Vu le décret n°2005-398/PRES/PM/MS du 19 juillet 2005 portant conditions d'exercice privé des professions de santé ;
- Vu le dossier de demande de l'intéressé ;
- Sur avis de la Commission d'examen des demandes d'autorisation de création, d'ouverture, d'extension, de transformation, de cession, de transfert et de fermeture des établissements sanitaires en sa session du 20 décembre 2019

ARRETE

Article 1 : Une prorogation de délai de validité d'une autorisation de création d'un cabinet privé de soins infirmiers d'un (01) an non renouvelable, est accordée à Monsieur OUEDRAOGO Elie, Infirmier Diplômé d'Etat, bénéficiaire de l'autorisation N°2019- 0042/MS/CAB du 24/01/2019, portant autorisation de création d'un cabinet privé de soins

infirmiers dans le village de **BISSIGUIN**, commune de Saaba, Province du Kadiogo.

Article 2 : Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

Article 3 : L'Inspecteur général des services de santé, le Secrétaire général du Ministère de la santé, le Gouverneur de la région du Centre, le Maire de la commune de Saaba, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'application du présent arrêté.

Ampliations :

Ouagadougou, le 15 JAN 2020

- 1- Original
- 2- Présidence du Faso
- 3- Premier Ministère
- 4- SG/MS
- 5- ITSS
- 6- Gouvernorat/ centre
- 7- Commune de Saaba
- 8- Toutes Directions centrales du MS
- 9- DRS/ Centre
- 10- Ordre professionnel de la santé concerné
- 11- intéressé
- 12- J.O
- 13- Archives/Chrono


Professeuse Léonie Claudine LOUGUE/SORGHO
Officier de l'Ordre de l'Etalon